



Pour faire connaissance avec l'Église réformée confessante

2. Ce que nous croyons

La doctrine réformée

La vraie Église de Jésus-Christ est celle qui confesse sa foi en son Sauveur et Seigneur et témoigne publiquement de sa foi par les moyens que celui-ci met à sa disposition.

Pour rendre la prédication de l'Évangile claire et pure, les Églises ont rédigé des credo ou des confessions de foi. Ces textes sont des expressions soigneusement formulées de la foi biblique et chrétienne. Il existe de bonnes raisons non seulement d'avoir des confessions, mais de les connaître également à fond, notamment celles auxquelles souscrivent les Églises réformées confessantes.

Selon la Bible, la connaissance de la vérité est essentielle pour le maintien de notre foi. Dans sa prière dite sacerdotale, Jésus disait : « *La vie éternelle, c'est qu'ils te connaissent, toi, le seul vrai Dieu, et celui que tu as envoyé, Jésus-Christ* » (Jn 17.3). D'autres passages bibliques soulignent la nécessité aussi bien de connaître que de professer la vérité (voir Mt 28.20; Jn 16.1-15; 1 Tm 2.4; 2 Pi 1.3; 1 Jn 2.20-22). Les credo ou confessions de foi sont par conséquent indispensables et nous voulons développer une connaissance systématique de la vérité.

Une autre raison importante pour formuler une saine doctrine réside en l'unité de l'Église visible. Selon l'apôtre Paul, l'Église est la colonne et l'appui de la vérité (1 Tm 3.15). Si au sein de l'Église se trouvent des hommes aux vues différentes et aux convictions opposées, la voie s'ouvrira inévitablement et tragiquement pour des luttes incessantes et, d'erreur en erreur, l'Église sombrera finalement dans l'hérésie. Jésus pria pour que son Église puisse se maintenir pure dans la connaissance de la vérité révélée (Jn 17.17-20).

En outre, nous savons que l'Église ne peut accomplir sa mission de témoin du Christ à moins que son témoignage soit clair. La vérité doit être formulée de manière précise. Par conséquent, les ministres de l'Église sont tenus à confesser fermement la bonne confession de la foi et à conserver intact le dépôt qui leur a été confié (2 Tm 1.13). Quelle confusion lorsque certaines sectes cherchent à expliquer leurs théories erronées! Nous avons de la peine à comprendre ce qu'elles cherchent à communiquer... Pour empêcher que cette confusion chaotique ne se produise aussi au sein de l'Église du Christ, celle-ci devrait souscrire aux credo anciens et aux confessions de foi de l'Église réformée. Elle doit également exercer la discipline ecclésiastique.

Les confessions sont également nécessaires, afin que chaque Église puisse savoir où se tiennent d'autres Églises qui se disent chrétiennes. Bien souvent les Églises possèdent leur confession de foi, mais leurs ministres soit les ignorent, soit les rejettent, comme des pièces de musée, qui n'auraient

aucune importance pour la vie actuelle de l'Église. Il n'est pas alors étonnant que ceux de l'extérieur connaissent à peine ce que de telles Églises enseignent.

L'Église réformée confessante accorde une très grande valeur aux confessions qui lui ont été transmises par ses pères spirituels. Cependant, nous ne les considérons pas comme la Cour suprême, la norme absolue pour juger des divergences d'interprétation. La seule vérité revêtue d'une autorité absolue se trouve dans l'Écriture. Nous croyons qu'elle est inspirée par Dieu et qu'elle est infaillible, aussi bien pour la foi que pour la vie. Elle est toute suffisante.

Cependant, afin de rendre la doctrine biblique claire à tous et de la résumer au bénéfice de ceux qui sont disposés à l'étudier, nous avons adopté des confessions de foi universellement admises. Nous les acceptons comme possédant une autorité dérivée; ce n'est qu'à la suite de l'Écriture sainte qu'elles nous lient avec leur autorité secondaire, car elles se fondent sur elle. Les confessions de foi peuvent changer lorsque l'Esprit fait découvrir à l'Église une vérité qui lui avait échappé jusque là. La confession n'a pas, par conséquent, une autorité définitive. Néanmoins, il faut veiller à ce que de tels changements se justifient par la clarté nécessaire et suffisante de l'Écriture, et surtout pas par le souci d'innover ou par la démangeaison de s'adapter aux modes et aux mœurs de l'époque.

De l'Église ancienne, celle des quatre premiers siècles, nous avons hérité de trois credo ou symboles, qui sont :

- le Symbole des apôtres (qui n'est pas un texte rédigé par des apôtres, mais qui est fidèlement basé sur leur enseignement)
- le Symbole de Nicée-Constantinople
- le Symbole dit d'Athanase

Ces textes, appelés symboliques, du grec « symbolon » ou mis ensemble, sont œcuméniques, c'est-à-dire universellement admis par toutes les Églises chrétiennes qui, en dépit de leurs graves divergences, parfois même de leurs erreurs doctrinales, se veulent toujours fidèles à l'enseignement biblique. Outre ces credo œcuméniques, les réformés acceptent des confessions de foi qui sont la norme pour la doctrine et la vie de leur Église et des membres qui lui restent fidèles. Celles qui datent de la Réforme sont :

- la Confession des Églises réformées en France de 1559 ou Confession de La Rochelle (parce qu'elle fut ratifiée définitivement lors du Synode général tenu en cette ville en 1572)
- la Confession écossaise (1560)
- la Confession des Pays-Bas (1561)
- le Catéchisme de Heidelberg (1563)
- la Seconde Confession helvétique (1566)
- les Canons de Dordrecht (1618-1619)
- la Confession de Westminster (1646)

Tous ceux qui exercent une charge au sein de l'Église, soit comme pasteurs, soit comme anciens ou diacres, doivent obligatoirement signer ces textes après les avoir soigneusement et honnêtement

étudiés. Celui qui s'en détache doit être soumis à la discipline. C'est une telle insistance sur le respect et l'obéissance à ces textes qui assurera à l'Église une mission aussi bien fidèle que réussie, en tout cas bénie, et fera d'elle un peuple vivant, zélé et puissant pour la seule gloire de Dieu et pour l'avènement du Royaume dont elle témoigne et qu'elle espère.

Aaron Kayayan, pasteur

Pour faire connaissance avec l'Église réformée confessante. Perspectives Réformées.

L'auteur (1928-2008) a été pasteur réformé en France et a exercé un ministère radiophonique pour l'Europe, le Québec, l'Afrique francophone et l'Arménie.

www.ressourceschretiennes.com



2018. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons.
Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))